

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE** par la soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 22 août 2025 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

**Au cours de cette séance, le Conseil municipal rendra ses décisions sur les demandes de dérogations mineures ci-dessous:**

[REDACTED] [REDACTED]

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**  
**NO 2025-0099**

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**  
500 Montée du Val-de-Loire (lot 4 126 010)

**NATURE ET EFFETS :**

La demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage détaché de deux étages et d'une hauteur de 7.57 mètres, alors que le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 115 du règlement de zonage n<sup>o</sup> 634 prévoit, pour les garages, un seul étage et une hauteur maximale de sept (7) mètres.

[REDACTED] [REDACTED]

**Tout intéressé pourra se faire entendre lors de cette séance du Conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.**

DONNÉ à Saint-Adolphe d'Howard, ce 7<sup>e</sup> jour d'août 2025.

  
Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim  
et Directrice des finances



**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)**

Je, soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité ([www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca)), le 7 août 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 7<sup>e</sup> jour d'août 2025.

  
Marie-Hélène Gagné,  
Directrice générale par intérim et Directrice des finances